



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061146

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/05/2025 11H42 C:020948 I:20434
V/REF : INT6667569
V/Email reçu le Vendredi 09/05/2025 a 11H42

SELON DEVIS N° 4090114

V/REF.IMM. MS0033143

IMMEUBLE : VIL.BOURBONNAIS(COP)
12 a 16, AVENUE JOANNES MASSET
LA VILLA BOURBONNAIS
69009 LYON

SYNDICAT PRINCIPAL
'LA VILLA BOURDONNAIS'
C/O LAMY LYON POINT DU JOUR
51 AV POINT DU JOUR
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 20 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BAT B - Contacter M VIEILLENDENT TEL *06 09895966*
MME VIEILLENDENT TEL*06 18262765*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4090114 du 29/09/2024 d un montant de
1281,17 EURO HT

Donneur d'ordre : Mme J. VIAL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

AFFICHAGE COUPURE D'EAU

LE JOUR DE L'INTERVENTION PREVOIR AUCUN STATIONNEMENT AU NIVEAU DU
GARAGE N°3

COUPURE D'EAU

DEPOSE ET REMPLACEMENT D'UNE PORTION D'EVACUATION DE M VIEILLENDENT
ET LA REPRISE DE L'EVACUATION DE SON VOISIN LIEE
REMISE EN EAU ET CONTROLE DE L'ETANCHEITE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

NOS AFFICHAGES DES 14/05 ET 15/05/2025

NOTRE INTERVENTION LE 23/05/2025

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 26/05/25 a 16H23 Mme J. VIAL



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061146

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1281,17	1281,17
	TOTAL H.T.		1281,17
	T.V.A. a 10,00%		128,11
	TOTAL T.T.C.En EURO		1409,28

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Lamy Lyon Point du Jour
51 AVENUE DU POINT DU JOUR 69005 LYON
Téléphone 04.72.74.50.20 - Justificatif 04.78.24.86.07
Société LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Lyon 487530099-Carte pro T G S PT CPI
75012015000001224
délivrée par la CCI de Lyon Saint-Etienne Roanne - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Votre interlocuteur

Mme VIAL juliette
Téléphone - Justificatif
Email : Juliette.VIAL@lamy-immobilier.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

LA VILLA BOURBONNAIS
AVENUE JOANNES MASSET
12, 12B, 14, 14B ET 16
69009 LYON

Nos références :
INT6667569/MS33143/IM72625/FU 213141

DEMANDE D'INTERVENTION

INT6667569
à joindre à la facture

LYON , le 18/02/2025
SERVIMO
101 AVENUE PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Facture à établir à l'ordre suivant

Syndicat principal LA VILLA BOURBONNAIS
C/° Lamy Lyon Point du Jour
51 AVENUE DU POINT DU JOUR 69005 LYON

Taux de TVA applicable : 10.00%

Envoi de la présente : Email centreappels@servimo.fr (nombre de pages : 3) - Téléphone 04.78.79.36.36

Nature de l'intervention demandée

Messieurs,

En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes :

Objet : Remplacement portion tube eaux usées en sous-sol

Descriptif : Ci-joint votre devis n°4090114 d'un montant de 1409,28 € validé

Lieu de l'intervention

Bâtiment :
Escalier :

Adresse :
AVENUE JOANNES MASSET
12, 12B, 14, 14B ET 16
69009 LYON

Appartement :
Etage :

Occupant(e) :

Date maximum d'intervention : 07/03/2025

Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée.
Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975.

Délais de règlement : Immédiate

Contact sur place :

Tél. :

Horaires :

Mme VIAL juliette

ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Lamy Lyon Point du Jour..... Prénom :
Adresse : 51 AVENUE DU POINT DU JOUR..... Commune LYON.....Code postal : 69005.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² :Commune.....Code postal :

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
☐ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- ☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à LYON, le 18/02/2025

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.